8 décembre 2016

Technologie, innovation, recherche
Politiques agricoles

Compétitivité et durabilité de l'agriculture : pour une politique agricole favorisant l'adoption de technologies innovantes

RESUME

Nous entrons dans une période où les propositions de modifications de politique agricole européenne fleurissent, pour préparer la prochaine mouture de la PAC. Le rapport de la Task Force sur les marchés agricoles, mobilisée par le Commissaire européen à l'agriculture et au développement vient d'être publié. Il recommande notamment de mettre en place des outils de transparence des marchés pour que les professionnels aient une meilleure visibilité sur les prix, d'élargir l'éventail des outils de gestion des risques, d'assainir les relations commerciales entre parties prenantes, par exemple en les fondant sur les contrats écrits, et de faciliter l'accès des producteurs au financement avec une plus grande implication de la Banque Européenne d'Investissement. Ce rapport insiste également sur l'importance des innovations technologiques, en particulier dans le cadre de l'agriculture de précision, que la prochaine PAC doit encourager, s'inspirant de recommandations de l'université et centre de recherche de Wageningen publiées en septembre 2016. Différentes initiatives récentes joignent leurs voix à ces démarches, appelant les politiques agricoles européennes à encourager l'adoption des technologies innovantes en agriculture, et plus spécifiquement la génétique et l'agriculture de précision, qui bénéficient de la révolution numérique. C'est le cas de deux rapports parlementaires sortis au printemps 2016 (rapports Juitema et McIntyre). Les travaux récents de saf agr'iDées sur le rôle stratégique des semences et de la sélection génétique, et sur le développement du numérique et des big data pour une agriculture de précision sont cohérents avec ces démarches.

TABLE DES MATIERES

Résumé 1

Deux propositions généralistes : Task Force de la Commission sur les marchés agricoles et Université de Wageningen 2

Rapport de la Task Force sur les marchés agricoles 2

Rapport de l'Université et Centre de recherche de Wageningen 3

Des appels de plus en plus nombreux à développer les innovations technologiques en agriculture 4

Rapports Huitema et McIntyre, Parlement européen ..... Erreur ! Signet non défini.

DEUX PROPOSITIONS GENERALISTES : TASK FORCE DE LA COMMISSION SUR LES MARCHES AGRICOLES ET UNIVERSITE DE WAGENINGEN

Rapport de la Task Force sur les marchés agricoles

Ce groupe de travail est composé de douze experts européens (dont le Français Jérôme Bédier, Secrétaire général du Groupe Carrefour). Ses principales propositions et recommandations[1] sont les suivantes :

Transparence des marchés : améliorer les observatoires existants que la Commission européenne a mis en place (produits laitiers et viandes[2]) en termes de rapidité, et de standardisation des données; exploiter le potentiel du Big data pour la collecte et le traitement des données générées par les agriculteurs, à leur propre service.

Gestion des risques : créer une plateforme européenne où Etats membres et parties prenantes pourraient partager leurs expériences de bonnes pratiques ; évaluer les modifications des seuils minimum de pertes de récoltes pour le déclenchement des assurances afin de les rendre plus attractifs (constatant que peu de producteurs utilisent les outils assurantiels disponibles) ; explorer la possibilité de réassurance par cofinancement européen (c'est le cas aux Etats-Unis) ; former les agriculteurs à l'utilisation des marchés à terme (sur la base des informations de marchés diffusées par la Commission).

Relations commerciales : introduire un cadre législatif pour que les opérateurs qui craignent encore de déposer une plainte en cas de pratiques commerciales déloyales puissent le faire de manière anonyme, mettre en place un mix de règles statutaires et volontaires ; encourager la contractualisation sur la base de contrats écrits (leur absence étant néfaste à la partie la plus faible, c'est-à-dire le producteur agricole) ; examiner la faisabilité et l'efficacité de mécanismes de partage de valeur ex-ante à l'aide de négociations collectives ; clarifier les possibilités de coopération entre producteurs, et en particulier exempter la planification et la vente conjointe des règles de concurrence lorsqu'elles sont réalisées par les Organisations de Producteurs et Associations d'Organisations de Producteurs reconnues.

Accès des agriculteurs aux financements : la Commission européenne devrait encourager le lancement de projets pilotes en faveur du secteur agricole par le Groupe Banque Européenne d'Investissement (BEI), et le développement d'instruments financiers ciblés qui mobiliseraient des fonds PAC à titre de garantie pour attirer des financements du secteur privé. Les Etats-membres devraient être encouragés à coopérer avec la BEI pour acquérir l'expertise nécessaire dans la gestion d'instruments financiers offrant un meilleur accès au financement pour les agriculteurs.

La Task Force a également formulé plusieurs considérations générales relatives à la PAC :

- Si les objectifs généraux de la PAC doivent rester les mêmes, il convient aussi de **rémunérer les agriculteurs qui sont spécialisés dans des produits et services spécifiques,** à la condition qu'ils apportent des avantages mesurables pour les animaux, la nature et les paysages.

[1] http://ec.europa.eu/agriculture/agri-markets-task-force/improving-markets-outcomes_en.pdf
[2] https://ec.europa.eu/agriculture/market-observatory/index_en.htm

- La future PAC doit **réglementer et rémunérer la production de biens et services publics**, en particulier par des agriculteurs qui ne sont pas inscrits dans les marchés internationaux, soutenir les productions en transition vers d'autres modèles et de nouvelles technologies adéquates
- Il est nécessaire de **communiquer régulièrement et de manière pédagogique sur la politique agricole européenne et les politiques associées, en particulier commerciales.**
- Il faut **repenser le régime d'aides directes**, par exemple vers une politique de gestion des risques intégrée au niveau européen, complémentaire aux stratégies des Etats membres, tout en conservant un rôle central à la durabilité.
- **Recherche, développement, innovation en agriculture doivent être encouragés**, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies d'information et de communication en agriculture de précision, et aussi en matière d'innovation organisationnelle. Les centres d'enseignement et de formation dans l'UE doivent intégrer des cursus centrés sur l'innovation, la gestion des exploitations, et le génie agricole.

Rapport de l'Université et Centre de recherche de Wageningen

Les recommandations de l'Université et Centre de recherche de Wageningen aux Pays-Bas, réunies dans le rapport « Towards a Common Agricultural and Food Policy[3] » qui date de septembre 2016, ont inspiré la Task Force européenne. Il propose de mieux articuler la production agricole avec la transformation agro-alimentaire en construisant une politique commune qui ne serait plus seulement une politique agricole commune en une politique agricole et alimentaire commune.

Celle-ci aurait pour objectif de renforcer la résilience de l'intégralité de la chaîne alimentaire, en incluant et responsabilisant chaque maillon de la chaîne, de l'agriculteur au consommateur en passant par les acteurs de la transformation, pour des relations plus équilibrées et une meilleure compréhension de chacun.

Pour l'Université de Wageningen, cette politique agricole et agroalimentaire pourrait comprendre cinq piliers différents :

- **A : Aide au revenu** : baisse des aides directes en les plafonnant et les ciblant : couplées à une moyenne régionale ou à un revenu minimum par agriculteur, et/ou liées au système national d'impôts sur le revenu par exemple.
- **B : Rémunération de services écosystémiques sur la base de contrats**, en alignant les contrats publics régionaux sur les systèmes privés de durabilité. Cette proposition est à rapprocher des Paiements pour Services Environnementaux proposés par saf agr'idées[4].
- **C : Développement rural : innover pour être plus compétitif**. Il s'agit ici de soutien à l'innovation au niveau régional dans les domaines de l'agroalimentaire, la bioéconomie, l'agroécologie, la génétique, les technologies de l'information et de la communication, ou l'agriculture urbaine par exemple.
- **D : Politique de consommation alimentaire** : pour une alimentation saine et climato-intelligente. Ce pilier concernerait l'industrie agroalimentaire, la distribution et la

[3] https://www.wur.nl/upload_mm/b/c/7/64a9f31c-3e5c-4f1f-bf5d-a429081378f3_Towards_CAFP_LR.pdf
[4] Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en agriculture : contractualiser pour produire de l'environnement et augmenter ses revenus : http://www.safagridees.com/publication/paiements-pour-services-environnementaux-pse-en-agriculture-contractualiser-pour-produire-de-lenvironnement-et-augmenter-ses-revenus/

restauration. Il inclurait des mesures d'étiquetage, l'encadrement des taux de sel ou de sucre dans l'alimentation, les menus des écoles, les taux de TVA par exemple.

- **E : Surveillance et recherche** : mettre en cohérence politique agricole, agroalimentaire, et politique de la recherche européenne (Horizon 2020), intégrant les outils du numérique pour mesurer la performance et la durabilité économique et environnementale des exploitations agricoles, et pour cartographier les profils de consommation alimentaire en fonction des critères de santé et de styles de vie, en impliquant les citoyens et consommateurs.

RAPPORTS DU PARLEMENT EUROPEEN : DEVELOPPER LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES EN AGRICULTURE

Au printemps 2016, deux rapports du Parlement européen ont appelé à davantage intégrer les solutions technologiques innovantes en agriculture.

Le premier rapport, intitulé « **Technological solutions for sustainable agriculture in the EU**[5] » (Solutions technologiques pour une agriculture durable dans l'Union européenne), avait pour rapporteure la députée européenne Anthea McIntyre. Il répertorie les différentes technologies disponibles en matière d'agriculture de précision, Big data et informatique, gestion des sols, de l'eau et des éléments nutritifs, diversité génétique, amélioration génétique de précision, produits de protection des plantes, développement des compétences et transfert de connaissances, priorités de recherche et de financement, et maintien de l'Europe au cœur du développement et de l'innovation scientifique.

Le second rapport, intitulé « **Enhancing innovation and economic development in future European farm management**[6] » (Développer l'innovation et le développement économique dans la gestion agricole du futur) avait pour rapporteur le député européen néerlandais Jan Huitema. Partant du principe que le développement économique et la production durable sont compatibles, ce document appelle la future PAC à soutenir l'innovation technologique et à faire évoluer la gouvernance afin de stimuler les actions entrepreneuriales des acteurs de la production agricole.

Ce rapport invite la Commission européenne à stimuler le développement des solutions numériques en agriculture (technologies de l'information, enregistrement des données en temps réel, capteurs, systèmes de détection, robotique, Big data, internet des objets) pour optimiser les systèmes de production vers une agriculture de précision. Il remarque que seuls 10% des véhicules agricoles ont un système de guidage GPS, que les connaissances et les compétences sur le potentiel de ces technologies doivent être développées dans le monde agricole, en particulier pour que l'usage des cartographies des terres agricoles se généralise. Le rapport propose aux Etats membres de l'Union européenne de soutenir ces technologies et pratiques dans le cadre du Développement rural, et à la Commission d'en tenir compte dans le contexte du verdissement, et de s'assurer que tous les agriculteurs, de toutes les régions et de toute taille d'exploitation, puissent en bénéficier.

D'autre part, le rapport « Huitema » insiste sur l'impact social du développement de ces technologies avec la création de nouveaux emplois en agriculture, renouvelant son attractivité pour les jeunes talents, agriculteurs et entrepreneurs.

[5] http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A8-2016-0174+0+DOC+PDF+V0//EN
[6] http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A8-2016-0163+0+DOC+PDF+V0//EN

Ce rapport du Parlement européen insiste également sur les leviers technologiques pour mieux gérer les ressources (eau et sol en particulier) au niveau de la production agricole : fertilisation des sols, systèmes d'irrigation, de protection intégrée, techniques innovantes d'amélioration des plantes… et propose d'accélérer le transfert d'innovation dans ces domaines auprès des acteurs du monde agricole à l'aide de partenariats public-privé.

Marie-Cécile Damave
Responsable Innovations et Marchés